

L'an deux mille vingt deux, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jacky GOY, Maire

Etaient présents :

Mme DIOP Céline, MM. LEMAIRE Olivier, , adjoints

Mmes BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, LAMBOUX Marie-Hélène, LEMOINE-LOPEZ Alexandra, QUEVILLY Emilie, SCHMIDT Stéphanie

M. CHEVALIER Thierry, GERBON Marc, LEMOINE Yohann,

Absents : M. LEMONIER Hugues, MORISSE Michel

Mmes DUTKIEWICZ Laurence

Procuration de Mme Dutkiewicz à Mme Bourdon

M. Morisse à M. Goy

Madame Quevilly Emilie a été désignée comme secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

Travaux SIEGE- Enfouissement Pierre Tournante 1^{ère} tranche

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Cette participation s'élève à

- En section d'investissement : 17 800.00 €
- En section de fonctionnement : 15 833.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière année à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 20415 pour des dépenses (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

Même séance

Réflexion sur agrandissement du parking

Devant les incivilités du stationnement aux abords de l'école, Monsieur le Maire propose d'agrandir le parking situé devant la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, estime qu'engager des frais à la commune à cause de l'indiscipline des automobilistes n'est pas raisonnable et propose que les agents travaillant à l'école ainsi que

les enseignants se garent sur le parking de la salle des fêtes, ce qui permettrait de gagner 1 dizaine de place.

Même séance

Tondeuse et moteur tonne à eau

La tondeuse Honda et la moteur de la pomme de la citerne à eau sont hors service, Monsieur le Maire a demandé un devis pour leur remplacement. Ce dernier s'élève à 2 650.46 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte. Cet achat sera inscrit au Budget primitif 2022.

Même séance

Parcours Santé

Monsieur le Maire propose l'achat d'un agrès supplémentaire. Par exemple, une planche abdominale. Le prix est de 1 069.21 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte. Cet achat sera inscrit au budget primitif 2022.

Même séance

Jeux pour enfants

Pour finaliser l'espace jeux pour enfants, Monsieur le Maire propose l'achat d'une balançoire, d'un jeux à grimper. Le montant s'élève à 3 546.19 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte. Cet achat sera inscrit au budget primitif 2022.

Même séance

Débarras Maison Mme Branchu

Monsieur le Maire a demandé des devis pour débarrasser la maison de Mme Branchu. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis moins disant qui s'élève à 600.00 HT.

Même séance

Diagnostic amiante sur une propriété de la commune

Suite au legs de Mme Branchu, le conseil municipal réfléchi à une éventuelle construction de logements destinés aux personnes âgées.

Dans un premier temps, il faut passer par l'étape démolition et pour pouvoir démolir, Monsieur le Maire a dû demander des devis pour le diagnostic désamiantage de la propriété.

Un devis d'un montant de 490.00 € correspond à l'étude de repérage avant démolition pour le hangar et les abords.

Un devis d'un montant de 1992.00 € correspond à l'étude de repérage avant travaux pour la maison.

Etant donné l'important écart de prix entre diagnostic désamiantage pour démolition et le diagnostic avant travaux. La question de l'opportunité de démolir également la maison est abordée. Après exposition des avantages et des inconvénients, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 contre acte pour la démolition de la maison.

Même séance

Carport au Stade

Monsieur le Maire précise qu'il serait utile d'installer un carport contre le bâtiment du stade. Pour cela un premier devis a été demandé, le montant s'élève à 19 021.20 € TTC. D'autres devis seront demandés et seront étudiés lors du prochain conseil.

Même Séance

Sécurité rue du Neubourg

Courant septembre le Département avait installé 2 points de comptage pour mesurer la vitesse rue du Neubourg. Il en ressort que la vitesse moyenne dans cette rue est de 84.45 Km/h. A ce titre le Conseil Départemental propose des aménagements de sécurité suivants :

- à l'entrée , création d'un aménagement de type entrée de ville ou chicane
- et à la hauteur du 8 rue du Neubourg, une écluse.
- Et un radar pédagogique.

Ces aménagements auront pour but de redéfinir la perception de l'agglomération aux usagers.

Ces aménagements pourront être subventionnés au titre des amendes de police.

Après réflexion, le conseil municipal est favorable à ces travaux mais en même temps juge qu'il serait souhaitable de pouvoir drainer l'eau de la plaine jusqu'au Calvaire en réalisant une canalisation avec avaloir.

Demande qu'une étude soit faite en ce sens et charge Monsieur le Maire de demander des subventions.

Même séance

Table extérieure pour garderie

Le centre de Loisirs « les petits loups des bois » demande à la commune l'achat d'une table et banc en pierre afin de pouvoir proposer des activités manuelles en plein air aux enfants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, n'est pas favorable à ce projet en raison du prix et de la dangerosité d'installer ce matériel en pleine cour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00